

**COMMISSION DES ÉTUDES**

**RÉSOLUTION 398-CE-3243**

concernant la nomination de membre à la sous-commission des études

---

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 398e réunion tenue le jeudi 6 octobre 2022 à 9 h, en visioconférence.

**ATTENDU** le mandat et la composition de la sous-commission des études;

**ATTENDU** l'article 105 du *Règlement général* qui spécifie que la commission des études est l'instance statutaire responsable de la nomination des membres de la sous-commission des études;

**ATTENDU** l'appel de candidatures effectué par le Secrétariat général auprès des professeurs;

**ATTENDU** les candidatures reçues au Secrétariat général et présentée en séance;

**ATTENDU** la recommandation de la doyenne des études agissant d'office;

Sur proposition de monsieur Vincent Bourgon, appuyée par monsieur Christian Lacelle,

**IL EST RÉSOLU :**

**DE NOMMER**

- Madame Caroline Longpré, membre de la sous-commission des études pour un mandat de trois (3) ans, débutant le 7 octobre 2022;
- Monsieur David Rivest, membre de la sous-commission des études pour un mandat de trois (3) ans, débutant le 7 octobre 2022.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Me Denis Langlois  
Secrétaire général adjoint

**COMMISSION DES ÉTUDES**

**RÉSOLUTION 398-CE-3244**

concernant la nomination d'un membre au comité d'habilitation

---

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 398e réunion tenue le jeudi 6 octobre 2022 à 9 h, en visioconférence.

**ATTENDU** le mandat et la composition du comité d'habilitation du *Cadre institutionnel pour l'habilitation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs*;

**ATTENDU** que la doyenne des études et le doyen de la recherche et de la création sont commis d'office membres du comité d'habilitation, tel qu'il appert de l'article 7.2 du Cadre institutionnel;

**ATTENDU** l'appel de candidatures effectué par le Secrétariat général auprès des professeurs;

**ATTENDU** la candidature reçue au Secrétariat général et présentée en séance de la commission des études;

Sur proposition de monsieur Vincent Bourgon, appuyée par monsieur Christian Lacelle,

**IL EST RÉSOLU :**

**DE NOMMER** le professeur suivant :

- Monsieur Daniel Fiset pour un mandat débutant le 7 octobre 2022 et se terminant le 6 octobre 2025.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Me Denis Langlois  
Secrétaire général adjoint

**COMMISSION DES ÉTUDES**

**RÉSOLUTION 398-CE-3245**

concernant la nomination de membre au comité de la recherche et de la création

---

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 398<sup>e</sup> réunion tenue le jeudi 6 octobre 2022 à 9 h, en visioconférence.

**ATTENDU** le mandat et la composition du comité de la recherche et de la création;

**ATTENDU** l'article 105.10 du *Règlement général* qui spécifie que la commission des études est l'instance statutaire responsable de la nomination des membres du comité de la recherche et de la création;

**ATTENDU** l'appel de candidatures effectué par le Secrétariat général auprès des professeures et professeurs;

**ATTENDU** les candidatures reçues au Secrétariat général et présentées en séance;

Sur proposition de monsieur Vincent Bourgon, appuyée par monsieur Christian Lacelle,

**IL EST RÉSOLU :**

**DE NOMMER** les professeures et professeurs suivant :

- Monsieur Aimé Jules Bizimana, secteur des sciences humaines, pour un mandat débutant le 7 octobre 2022 et se terminant le 30 septembre 2024;
- Monsieur Drissa Sia, secteur des sciences infirmières ou psychologie, pour un mandat débutant le 7 octobre 2022 et se terminant le 30 septembre 2024;

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Me Denis Langlois  
Secrétaire général adjoint

**COMMISSION DES ÉTUDES**

**RÉSOLUTION 398-CE-3246**

concernant la création d'un comité de travail sur la liberté académique

---

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 398e réunion tenue le jeudi 6 octobre 2022 à 9 h, en visioconférence.

**ATTENDU** que l'Assemblée nationale du Québec a sanctionné, le 7 juin 2022, la *Loi sur la liberté académique dans le milieu universitaire*;

**ATTENDU** que cette loi a pour objectif de « *reconnaitre, de promouvoir et de protéger la liberté académique universitaire afin de favoriser la réalisation de la mission des établissements d'enseignement de niveau universitaire* »;

**ATTENDU** que cette loi oblige les établissements universitaires à adopter une politique avant le 7 juin 2023;

**ATTENDU** que le comité de travail doit être représentatif de la communauté universitaire;

**ATTENDU** l'appel de candidatures effectué par le Secrétariat général et les candidatures reçues;

**ATTENDU** la désignation faite par le Syndicat des chargées et chargés de cours;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Hélène Forget, appuyée par monsieur Vincent Bourgon,

**IL EST RÉSOLU :**

**DE PROCÉDER** à la formation d'un comité de travail sur la liberté académique;

**DE MANDATER** ledit comité pour élaborer une politique respectant les éléments mentionnés à la Loi;

**DE RECEVOIR** un projet de politique pour une recommandation au conseil d'administration avant le 7 juin 2023.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Me Denis Langlois  
Secrétaire général adjoint

**COMMISSION DES ÉTUDES**

**RÉSOLUTION 398-CE-3247**

concernant le projet de création d'un certificat et d'une mineure en études de genre

---

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 398e réunion tenue le jeudi 6 octobre 2022 à 9 h, en visioconférence.

**ATTENDU** les besoins actuels du marché du travail et l'intérêt croissant pour les études en lien avec le genre, les femmes, le féminisme, les sexualités et les minorités sexuelles et de genre;

**ATTENDU** la volonté de l'UQO d'améliorer son offre de programme, et ce, en adéquation avec l'évolution des besoins du marché du travail;

**ATTENDU** le dossier de création du certificat et de la mineure en études de genre (annexe 1);

**ATTENDU** la résolution MScS-22-55-368 du conseil de module des sciences sociales approuvant la création du certificat en études de genre et de la mineure en études de genre (annexe 2);

**ATTENDU** la résolution no 612 du Département des sciences sociales appuyant le projet de création du certificat en études de genre et de la mineure en études de genre (annexe 3);

**ATTENDU** la résolution 144-SCE-324 de la sous-commission des études du 23 août 2022 donnant un avis favorable au projet de création d'un certificat et d'une mineure en études de genre (annexe 4);

**ATTENDU** les modifications apportées au projet afin de répondre aux préoccupations des sous-commissaires;

**ATTENDU** les explications de madame Hélène Forget, doyenne des études;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Geneviève Pagé, appuyée par madame Frédérique Wion,

**IL EST RÉSOLU :**

**D'APPROUVER** la création d'un certificat et d'une mineure en études de genre;

**DE RECOMMANDER** au conseil d'administration d'offrir la mineure en études de genre à compter de l'automne 2023 au campus de Gatineau et d'ouvrir les admissions au certificat en études de genre à temps complet et à temps partiel, aux trimestres d'automne et d'hiver, et ce, à compter de l'automne 2023 au campus de Gatineau.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Me Denis Langlois  
Secrétaire général adjoint

**COMMISSION DES ÉTUDES**

**RÉSOLUTION 398-CE-3248**

concernant le projet de création de baccalauréats à régime coopératif en sciences sociales

---

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 398e réunion tenue le jeudi 6 octobre 2022 à 9 h, en visioconférence.

**ATTENDU** le projet de création de baccalauréats à régime coopératif en sciences sociales (annexe 1);

**ATTENDU** les extraits n° 610 et n° 611 du procès-verbal de l'assemblée départementale des sciences sociales du 4 mai 2022 appuyant le projet de création de baccalauréats à régime coopératif en sciences sociales et adoptant les descriptifs des cours *Stage coopératif en sciences sociales 1* et *Stage coopératif en sciences sociales 2* (annexe 2);

**ATTENDU** les résolutions du conseil de module des sciences sociales concernant le projet de création de baccalauréats à régime coopératif en sciences sociales (annexe 3);

**ATTENDU** la résolution 145-SCE-326 de la sous-commission des études du 13 septembre 2022 donnant un avis favorable au projet de création de baccalauréats à régime coopératif en sciences sociales (annexe 4);

**ATTENDU** les explications de madame Hélène Forget, doyenne des études;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Frédérique Wion, appuyée par madame Manel Kammoun,

**IL EST RÉSOLU :**

**D'APPROUVER** la création des baccalauréats à régime coopératif suivants :

- Baccalauréat en sciences sociales, concentration communication – régime coopératif;
- Baccalauréat en sciences sociales, concentration développement international – régime coopératif;
- Baccalauréat en sciences sociales, concentration en économique – régime coopératif;
- Baccalauréat en sciences sociales, concentration histoire – régime coopératif;
- Baccalauréat en sciences sociales, concentration science politique – régime coopératif;
- Baccalauréat en sciences sociales, concentration sociologie – régime coopératif;

**DE RECOMMANDER** au conseil d'administration d'ouvrir les admissions aux baccalauréats à régime coopératif en sciences sociales au campus de Gatineau, aux trimestres d'automne et d'hiver (à l'exception de la concentration en économique pour laquelle les admissions sont permises uniquement au trimestre d'automne), selon un régime d'admission à complet, et ce, à compter du trimestre d'automne 2023;

**DE RECOMMANDER** au conseil d'administration de fixer le contingentement à 20 étudiant-es au trimestre d'automne et à 10 étudiant-es au trimestre d'hiver, et ce, pour toutes les concentrations (à l'exception de la concentration en économique pour laquelle les admissions sont permises uniquement au trimestre d'automne).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Me Denis Langlois  
Secrétaire général adjoint

## COMMISSION DES ÉTUDES

### RÉSOLUTION 398-CE-3249

concernant le dossier d'évaluation périodique des programmes de deuxième cycle en éducation : la maîtrise en éducation, profil mémoire (3701/37X1), concentration en orthopédagogie, profil mémoire (3503/35X3) et profil avec essai et stage (3702/37X2), ainsi que le programme court de deuxième cycle en technopédagogie (0506)

---

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 398e réunion tenue le jeudi 6 octobre 2022 à 9 h, en visioconférence.

**ATTENDU** la *Politique d'évaluation périodique des programmes* de l'UQO;

**ATTENDU** le calendrier octennal d'évaluation périodique des programmes de l'UQO;

**ATTENDU** le dossier d'évaluation périodique des programmes de deuxième cycle en éducation : la maîtrise en éducation, profil mémoire (3701/37X1), concentration en orthopédagogie, profil mémoire (3503/35X3) et profil avec essai et stage (3702/37X2), ainsi que le programme court de deuxième cycle en technopédagogie (0506) (annexe 1);

**ATTENDU** la résolution 111-CP2SE-MEDU-02 du comité de programme de maîtrise en éducation approuvant le rapport d'évaluation des programmes de maîtrises en éducation et les recommandations finales qui en découlent (annexe 2);

**ATTENDU** la résolution 145-SCE-325 de la sous-commission des études tenue le 13 septembre 2022, laquelle confirme que le dossier d'évaluation périodique des programmes de deuxième cycle en éducation satisfait les exigences de la *Politique d'évaluation périodique des programmes* de l'UQO et recommande à la commission des études de recevoir le dossier (annexe 3);

**ATTENDU** les explications de madame Hélène Forget, doyenne des études;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Daniel Pelletier, appuyée par monsieur Nicolas Harvey,

### **IL EST RÉSOLU :**

**DE RECEVOIR** le dossier d'évaluation périodique des programmes de deuxième cycle en éducation : la maîtrise en éducation, profil mémoire (3701/37X1), concentration en orthopédagogie, profil mémoire (3503/35X3) et profil avec essai et stage (3702/37X2), ainsi que le programme court de deuxième cycle en technopédagogie (0506);

**D'INVITER** le comité de programmes de deuxième cycle en éducation à donner suite, au cours des douze prochains mois, aux recommandations contenues dans le dossier d'évaluation.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Me Denis Langlois  
Secrétaire général adjoint